

PLAN DE PREVENTION

INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES

(Décret n°92-158 du 20 février 1992)

Art. R.4511-1 à R.4514-10 du Code du travail

DOCUMENT RELATIF AUX TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

1. ENTREPRISE UTILISATRICE

Raison sociale : HORIZON SANTÉ TRAVAIL

Adresse : 25, avenue du Maréchal Joffre - 92000 Nanterre

✉ jb.campagne@horizonsantetravail.fr /
☎ 01 55 91 90 35 /

✉ m.dupont@horizonsantetravail.fr /
☎ 07 86 00 01 87 /

2. ENTREPRISE EXTÉRIEURE

(Si plusieurs entreprises extérieures participent à l'opération, cette partie est à reproduire)



2.1 Nom et qualification du responsable

M. Stojicevic Sacha – Directeur général (G.W.S)

☎ / ☎ 06 18 00 37 00 ✉ info@gws-sas.fr

2.2 Activité de l'entreprise

- Installation et maintenance des systèmes de climatisation (chaud et froid) et centrale de traitement d'air.
- Désinfections des systèmes de climatisation.

4. DÉSIGNATION DES TRAVAUX À RÉALISER PAR L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE

Catégorie des opérations à effectuer :

- Travaux de plus de 400 heures
 Travaux dangereux (Selon l'arrêté du 19 mars 1993 en application de l'article R.4512-7 du Code du travail, pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention)
 Autres : travaux d'installation et de maintenance des systèmes de climatisation.
Récupération des fluides frigorigènes avec mise en recyclage.

Travaux du 30 janvier 2025 au 30 janvier 2026

4.1 Nature de l'opération (décrivez sommairement)

Travaux d'installation et de maintenance des systèmes de climatisation.
Récupération des fluides frigorigènes avec mise en recyclage.
Maintenance des équipements.

4.2 Réunion et visite préalable

Inspection commune oui non


Participation des membres de la CSE oui non

Date de l'inspection commune **Vendredi 30 janvier 2025**

Décrivez sommairement les centres visités lors de l'inspection commune

Maintenance et entretien des systèmes de climatisation et des systèmes aérauliques.

L'évaluation menée au sein du centre médical au numéro 4, avenue Laurent Cély, Hall B – 1^{er} étage – 92600 Asnières démontre que les risques identifiés lors de la visite commune et désignés dans le présent document sont transposables aux autres sites d'Horizon Santé Travail (Cf. § 3 page 2).

	Entreprise Utilisatrice	Entreprise Utilisatrice	Entreprise Utilisatrice	Entreprise Extérieure	Entreprise Extérieure
Participant	Bruno MENNECIER	Jessica ABDO		Sacha STOJICEVIC	/
Fonction	Responsable Hygiène Sécurité et Environnement	Membre du CSE		Directeur Général	/
Téléphone	07 87 23 72 78	01 41 32 39 14		06 18 00 37 00	/
Signature					/

6. ANALYSE DES RISQUES

Phases de travail	Risques	Mesures de prévention	A la charge de	
			E.U	E.E
RISQUES GÉNÉRAUX				
Circulation et stationnement des véhicules	Accident de la circulation Encombrement des voies de circulation et accès pompiers	Respect du Code de la route Respect de la limitation de vitesse (20km/h) Stationnement autorisé sur les parkings dédiés Interdiction de bloquer les issues de secours et de stationner devant les zones d'accès pompiers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervention sur voie de circulation de véhicules, d'engins et de personnes Chargement/Déchargement des véhicules Risque de renversement de la palette	Collision piétons et engins Chute du chargement Collision	Port du gilet fluo Balisage de la zone d'intervention Rédaction d'un protocole de sécurité obligatoire (évaluation à mettre en œuvre) – à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès aux locaux	Malveillance	L'entreprise GWS doit fournir à Horizon Santé Travail la liste des personnes exerçant sur les différents sites d'Horizon Santé Travail. Favoriser les aides à la manutention (chariot à roulettes, transpalette...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déplacement des matériels ou des matériaux	Chocs aux pieds Douleur au dos Chute de hauteur	Privilégier les moyens de levage adaptés Isoler au maximum la zone	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Utilisation d'outils ou d'appareils bruyants	Altération de l'audition Surdité	Utiliser les équipements les moins bruyants Protection individuelle : PICB, casque, bouchons d'oreilles...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Éclairage	Fatigue visuelle Chute de plain-pied	L'éclairage au poste de travail est assuré par Horizon Santé Travail. Le personnel de GWS signalera à Horizon Santé Travail les anomalies constatées sur le système en place.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
INCENDIE				
<input type="checkbox"/> Travaux au voisinage de matières inflammables		<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de fumer et de vapoter	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Manipulation de produits chimiques		<input checked="" type="checkbox"/> Pas de stockage de produits ou autres matériels dans les allées de circulation, locaux électriques ou dans les escaliers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Travaux en atmosphère à risque d'explosion		<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance des moyens d'alarme et d'alerte (Déclencheur manuel et téléphone)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux par points chauds (soudure, meulage, découpage...)		<input checked="" type="checkbox"/> Repérage des cheminements d'évacuation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de gaz inflammables		<input checked="" type="checkbox"/> Formation EPI - risque incendie (à mettre en place)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Génération de poussières			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Stockage dans les voies de circulation		<input checked="" type="checkbox"/> EPI mis en œuvre (Cf.§ 9 page 12)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Certains sites possèdent des ascenseurs, en cas d'incendie ne pas les utiliser		<input checked="" type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité, boutons d'alarmes et de déverrouillage automatique des portes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Permis de feu à mettre en place				

Phases de travail	Risques	Mesures de prévention	A la charge de	
			E.U	E.E
RAYONNEMENTS				
<input type="checkbox"/> Travaux sur générateurs électriques <input type="checkbox"/> Utilisation de laser classe : 2 (mesures) <input type="checkbox"/> Autres : Rayonnement UV / infrarouges	<input type="checkbox"/> Travaux sur générateurs électriques avec équipements hors tension <input type="checkbox"/> Utilisation de laser port des lunettes de sécurité adaptées <input type="checkbox"/> Accès interdit aux porteurs de stimulateurs cardiaques dans une zone où il y a des risques électromagnétiques <input checked="" type="checkbox"/> EPI mis en œuvre (tablier en cuir, gants, casque de soudeur, vêtements de travail...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
MANUTENTION				
<input type="checkbox"/> Utilisation de chariot automoteur <input type="checkbox"/> Utilisation de grues, nacelles <input type="checkbox"/> Circulation, évolution d'engins dans une zone de passage piétons <input type="checkbox"/> Évolution d'engins au-dessus de locaux où séjourne du personnel <input type="checkbox"/> Évolution d'engins de levage à proximité de lignes aériennes <input checked="" type="checkbox"/> Évolution sur sol glissant <input checked="" type="checkbox"/> Autres : - Manutention manuelle charges > 20kg - Utilisation d'un lève gainé électrique	<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude pour la conduite d'un chariot automoteur, nacelle, engins de levage <input checked="" type="checkbox"/> Balisage des zones de travail <input checked="" type="checkbox"/> Ne pas stationner sur un accès pompier <input checked="" type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place une signalétique sol glissant <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation d'aides à la manutention <input type="checkbox"/> Formation PRAP <input type="checkbox"/> Aide en binôme <input checked="" type="checkbox"/> Autres : gants de manutention	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
HAUTEUR				
<input type="checkbox"/> Travaux sur terrasse / toiture <input type="checkbox"/> Travaux sur passerelle <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation d'échelles, PIRL (Plate-forme Individuelle Roulante Légère) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation d'échafaudages <input type="checkbox"/> Travaux en extérieur <= 5 mètres <input checked="" type="checkbox"/> Travail en intérieur <= 2.5 mètres <input type="checkbox"/> Utilisation de nacelles, grues <input checked="" type="checkbox"/> Risque de chute de personne <input checked="" type="checkbox"/> Risque de chute d'objet <input type="checkbox"/> Grands vents >80km/h <input type="checkbox"/> Autres :	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse des risques à mettre en œuvre au poste de travail <input type="checkbox"/> Ligne de vie + hamais de sécurité <input type="checkbox"/> Formation travaux en hauteur <input checked="" type="checkbox"/> Les échelles, PIRL, doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur <input type="checkbox"/> Contrôle des échafaudages par du personnel compétent <input checked="" type="checkbox"/> Balisage des zones de travail <input checked="" type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input type="checkbox"/> Contrôle du marchepied avant utilisation	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

8.3 Consignes d'incendie et d'évacuation

1. Stoppez les opérations en cours
2. Déclenchez l'alarme
3. Contactez immédiatement en indiquant le bâtiment et / ou l'étage :



M. Sacha STOJICEVIC – Directeur Général [G.W.S]

- ☎ / _____ ☎ 06 18 00 37 00

M. Jean-Baptiste CAMPAGNE – Secrétaire général [H.S.T]

- ☎ 01 55 91 90 35 ☎ /

M. Marcel DUPONT – Responsable des Services Généraux [H.S.T]

- ☎ / _____ ☎ 07 86 00 01 87

En cas d'ordre d'évacuation (signal par l'alarme sonore) :

1. Fermez les portes et fenêtres et ne revenez pas en arrière ;
2. N'utilisez pas les ascenseurs ;
3. Quittez les lieux calmement en empruntant les cheminements d'évacuation (plan d'évacuation sur place) ;
4. Regroupez-vous au point de rassemblement ;
5. Prévenez le chef de l'Entreprise Extérieure (Cf. noms ci-dessus).

8.4 Accident du travail

Tout accident du travail survenant au cours d'une intervention doit être signalé dans les 48 heures par l'entreprise extérieure à :

M. Jean-Baptiste CAMPAGNE – Secrétaire général [H.S.T]

- ☎ 01 55 91 90 35 ☎ /
✉ jb.campagne@horizonsantetravail.fr

M^{me} Amina GUEDDOU – [H.S.T]

☎ 01 41 37 82 21 ☎ / _____
✉ a.gueddou@horizonsantetravail.fr

10. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS ET DE MATÉRIELS

10.1 Locaux, installations mis à disposition de l'entreprise extérieure

Identification	Oui	Non	Lieu à préciser
Restaurant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N.A
Réfectoire et salle de pause	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>HST met à la disposition des salariés de G.W.S, les réfectoires et salles de pause appartenant à H.S.T.</i>
Vestiaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Les équipements de protection individuelle seront soigneusement rangés</i>
Douches	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N.A
Sanitaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>HST met à la disposition de G.W.S les sanitaires H/F</i>
Zone réservée stockage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>N.A - Zones spécifiques et signalées pour le stockage des produits chimiques.</i>
Ascenseurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N.A
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N.A

10.2 Prêt de matériel

Précisez le type de matériel fourni par Horizon Santé Travail et emprunté par l'entreprise extérieure

N.A – Pas de prêt de matériel

10.3 Informations complémentaires

Travailleur isolé : *lorsqu'une opération est dans un lieu isolé ou lorsque les activités d'Horizon Santé Travail sont interrompues, le chef d'établissement de G.W.S prendra les mesures nécessaires pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai. Dans ce sens le chef d'établissement G.W.S réfléchira sur la mise en œuvre hors horaires ouvrés un travail en binôme.*

- Lorsque de nouveaux salariés sont affectés à l'exécution des travaux en cours d'opération, le chef d'établissement de l'Entreprise Extérieure (G.W.S) en informe le chef de l'Entreprise Utilisatrice (Horizon Santé Travail).
- Le plan de prévention est tenu à la disposition du médecin du travail de l'Entreprise Utilisatrice (Horizon Santé Travail) et des médecins du travail des Entreprises Extérieures intéressées (G.W.S et autres).
Ceux-ci sont informés de ses mises à jour.
Le plan de prévention et ses mises à jour leur sont communiqués sur leur demande.

11.1 Gestion des consignations électriques

- Le chef d'établissement de l'Entreprise Extérieure (G.W.S) doit considérer comme étant sous tension tout ouvrage électrique autre que ceux dont la consignation lui est délivrée par l'Entreprise Utilisatrice (Horizon Santé Travail).
- Le chef de l'Entreprise Extérieure (G.W.S) ne pourra travailler qu'après avoir pris les mesures de sécurité qui lui incombent : vérification d'absence de tension, mise à la terre et en court-circuit.

11.2 Gestion des déconsignations électriques

- La demande de déconsignation électrique ne pourra se faire qu'auprès de l'Entreprise Utilisatrice (Horizon Santé Travail) sur place le jour de fin de travaux en présence des représentants de l'Entreprise Utilisatrice (Horizon Santé Travail) et de l'Entreprise Extérieure (G.W.S).

11.3 Interventions dans les secteurs occupés

- Dans la mesure où les sites d'Horizon Santé Travail ne peuvent interrompre leurs activités durant les interventions par l'Entreprise Extérieure (GWS), il est impératif :
 - 1°- De baliser le périmètre lorsque la zone est accessible aux salariés et au public (Ex. : circulations, escaliers...);
 - 2° - De ne rien stocker dans les voies de circulations et les escaliers (Risque de chute de plain-pied et risque incendie par exemple) ;
 - 3° - D'informer quotidiennement l'ensemble du personnel présent et des travaux effectués ;
 - 4°- De rester vigilant vis-à-vis des adhérents et des collaborateurs d'Horizon Santé Travail.

